

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Trois-Îlets le 22/01/2021

Un Cachalot nain dans la baie

Judi 21 janvier au matin, les correspondants martiniquais du Réseau national échouage de mammifères marins (RNE) sont alertés : un animal est observé proche de la plage des Raisiniers à La Trinité depuis la veille. Il est rapidement établi qu'il s'agit d'un cétacé. Les agents du Sanctuaire Agoa se rendent sur place en milieu d'après-midi pour tenter de définir l'espèce et observer son comportement.



Amandine Escarguel / Office français de la biodiversité

Une espèce rare désorientée

Discret, il est difficile de l'identifier mais les observations du lendemain confirmeront qu'il s'agit d'un cachalot nain (*Kogia sima*). C'est une espèce rare qui est peu connue car peu observée. On sait cependant qu'elle n'affectionne habituellement pas les eaux peu profondes. Sa présence paraît donc anormale. Il est seul, semble désorienté mais en bonne santé et il n'est pas blessé. A la nuit tombée, les autorités présentes décident de revenir le lendemain matin pour poursuivre la surveillance. Les équipes craignent un éventuel échouage sur la plage.



Amandine Escarguel / Office français de la biodiversité

La coopération exceptionnelle des services de préservation de l'environnement

Vendredi matin, dès l'aube, un agent du Sanctuaire Agoa se rend sur place. Après des échanges avec l'Observatoire Pelagis qui coordonne le RNE à l'échelle nationale, il est décidé de tenter une intervention en mer pour aider le cachalot nain à rejoindre l'océan. Les forces vives de la protection de l'environnement en Martinique sont alertées par le Sanctuaire Agoa et tous les réseaux sont explorés pour trouver les moyens nautiques et humains nécessaires. C'est ainsi que le Parc naturel marin de Martinique, la commune de la Trinité, le Parc naturel territorial de Martinique, les pompiers, la Gendarmerie nationale, la Police municipale, la Brigade de l'environnement, l'école maritime de la Trinité ainsi que des pêcheurs ont répondu à l'appel et étaient présents sur place.

Les bateaux de l'école maritime et d'un pêcheur ainsi que les kayaks mis à disposition par la commune se positionnent entre l'animal et le bord de la plage. En avançant très lentement, ils espèrent inciter l'animal à se diriger vers les eaux plus profondes du chenal et vers la sortie de la baie. Un drone des pompiers survole l'intervention et guide les bateaux. Cela fonctionne dans un premier temps mais le cétacé finit par passer sous les embarcations et retourner vers la plage. Après quatre tentatives, les équipes décident de stopper l'intervention. Les différents acteurs du réseau vont continuer de surveiller l'animal en alternance.

Que faire en cas d'échouage ?

Le cachalot nain, affectueusement nommé Pépin, reste donc présent dans la baie, proche de la côte. Il n'est pas dangereux mais il convient de ne pas aller le déranger. Il sera sous surveillance ce week-end pour évaluer son comportement mais si un échouage devait avoir lieu, voici les consignes à respecter :

- dans tous les cas, prévenir le RNE au 06 96 03 02 04 et le Sanctuaire Agoa au 06 93 66 17 01 ou 06 96 33 19 15

Dans le cas d'un animal mort :

- Ne pas manipuler l'animal afin d'éviter tout risque de transmission de maladie.
- Quel que soit son état de putréfaction, l'animal sera examiné dans les plus brefs délais.
- Il sera enlevé par les services de nettoyage des plages (commune ou département).

Dans le cas d'un animal vivant :

- Ne pas manipuler l'animal pour éviter de le blesser.
- Ne pas grimper sur l'animal.
- Ne pas oublier qu'un animal sauvage en détresse va chercher à se défendre (morsures, coups, etc.).
- Éviter les attroupements, l'agitation et le bruit qui stresseraient l'animal.
- Ne pas tenter une remise à l'eau sans l'aide de correspondants du réseau ou d'un représentant des services de l'État.
- Protéger l'animal des rayons du soleil grâce à un parasol.
- Protéger l'animal de la dessiccation (dessèchement) en le couvrant d'un linge mouillé en veillant à ne pas obstruer son évent qui lui permet de respirer.
- Creuser le sable sous l'animal pour faciliter sa respiration et éviter qu'il meure étouffé sous son propre poids.

Quels risques à la manipulation ?

- Risques de blessures (coup de queue, morsures, etc.), de chutes ou de coupures.
- Risques de contamination (*Vibrio* sp. Poxvirus).
- *Brucella maris*, récemment découverte, potentiellement contagieuse à l'homme en condition de laboratoire, est systématiquement recherchée sur la rate des animaux échoués.
- L'autopsie présente également des risques sanitaires (maladie du rouget, due à *Erysipelothrix rhusiopathiae*).

A propos du Sanctuaire Agoa

Le sanctuaire Agoa est l'une des plus grandes aires marines protégées gérée par l'Office français de la biodiversité. Les missions de l'équipe du Sanctuaire visent à la préservation des mammifères marins sur toute l'étendue de la zone économique exclusive des Antilles françaises (soit les îles de la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin).